

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 3 mai 2023,

L'an deux mil vingt-trois, le trois mai à 18h00, le conseil d'administration du CCAS de Champagnier, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Florent CHOLAT, Maire et Président du CCAS.

Date de convocation : 26 avril 2023

Membres en exercice : 9
Membres présents : 7
Nombre de pouvoirs : 0
Membres votants : 7

Présents : Florent CHOLAT, Maire et Président, Jean-Paul JULIEN, Hervé ALOTTO, Chantal BRUN, Gérard DOUGNON, Céline GELAS, Danièle MOUREN
Excusé : Carole ANDRIES, Christine CAVARRETTA

Secrétaire de séance : Jean-Paul JULIEN

Délibération 2023_008 : Acceptation du boni de liquidation de l'association du Club La Rencontre

Vu le procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du Club La Rencontre en date du 2 mars 2023.

Considérant la décision de dissolution de l'association du Club La Rencontre prononcée lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 2 mars 2023 ;

Considérant qu'une fois toutes les opérations de liquidations réalisées, il peut rester un actif net, appelé boni de liquidation ou la dévolution des biens de l'association ;

Considérant que l'Assemblée générale extraordinaire du 2 mars 2023 a décidé la dévolution du boni de liquidation d'un montant de 2 408,51 euros au profit du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Champagnier ;

Considérant qu'en l'absence de toute contrepartie, l'attribution du boni de liquidation est assimilée à une libéralité ;

Après en avoir débattu, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- De prendre acte de la dissolution de l'association du Club La Rencontre ;
- De constater le boni de liquidation pour la somme de 2 408,51 € ;
- D'accepter la redistribution du boni de liquidation tel qu'il a été validé par l'association du Club La Rencontre
- D'inscrire le montant de cette dévolution (2 408,51 euros) au budget du CCAS.

Modalités de vote : 7 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

Florent CHOLAT
Président du CCAS



Jean Paul JULIEN
Secrétaire de séance



Certifié exécutoire compte-tenu de la
Transmission en préfecture le : 16 MAI 2023
Publié le : 16 MAI 2023